COMPTE-RENDU

Economie circulaire : Réparer – Réemployer – Réutiliser
visite de la recyclerie de Vichy Val d'Allier à Cusset (03)

VISITE organisée le 4 février 2016, en préalable de la 4è rencontre du cycle sur l'économie circulaire

Pour en savoir plus sur …

- l'intégralité de la journée du 4 février « Réparer – Réemployer - Réutiliser : saisir de nouvelles opportunités »
Téléchargez les comptes-rendus de la rencontre-débat

- la recyclerie de Vichy Val d'Allier et l'association SIEL :
http://recycleriesiel.com/

- le territoire de Vichy Val d'Allier :
http://www.agglo-vichyvaldallier.fr/

I - Présentation de la recyclerie

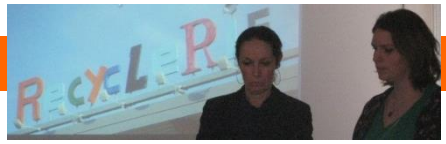

Par Francine Crouzier, Chargée de relations entreprises, Association Solidarité, Insertion par l'Environnement Local (SIEL) et Géraldine Walienne, Service des déchets ménagers et assimilés, Cté. d'Agglo. de Vichy Val d'Allier (VVA)

La présentation en salle apporte des éléments sur l'historique, le fonctionnement et l'organisation de la recyclerie, le rôle des différentes parties prenantes du projet et l'impact de la structure sur la valorisation des objets et sur l'insertion par l'emploi.

Pour un complément d'information sur la recyclerie, une fiche d'expérience ainsi que l'intégralité de la présentation en salle sont disponibles sur le site de la Plate-forme 21.

Découvrez aussi le « clip » réalisé pour promouvoir la structure.

1) Historique de la création de la recyclerie

La Communauté d'Agglomération de VVA regroupe 23 communes : VVA gère les déchets des 3 communes-centres (Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier) ; les autres communes dépendent du SICTOM Sud-Allier.

Quatre déchèteries (Cusset, sur le site de la recyclerie, Saint-Yorre, Charmeil et Saint-Germain-des-Fossés), et un centre d'enfouissement sont présents sur le territoire, ainsi qu'un incinérateur sur le territoire voisin. Le territoire dispose donc de nombreux équipements de traitement des déchets. Le projet de recyclerie visait à compléter les dispositifs en investissant le terrain de la prévention des déchets. De 2008 à 2010, plusieurs études ont été menées, aboutissant à une validation du projet de recyclerie en 2011. Les marchés d'exploitations ont été lancés l'année suivante. Le dépôt a été ouvert début novembre 2013, le magasin un mois plus tard.

Le bâtiment a été pensé par un architecte et construit de manière exemplaire, à partir de récupération ; il est chauffé par un système aux granulés de bois et isolé au moyen d'un matériau issu de la récupération de textiles. Le budget total du bâtiment est de 1,5 millions d'euros. Le projet a bénéficié de 500 000€ de subventions du Conseil régional et de 400 000€ de l'ADEME. Il serait impossible d'obtenir ces subventions, aujourd'hui, pour un tel projet.

Deux facteurs facilitants ont permis l'émergence du projet : la complémentarité des compétences en interne, au sein de VVA (gestion des déchets, bâtiments, insertion professionnelle), et un travail en étroite collaboration avec les associations locales de l'insertion au moment de la définition du marché d'exploitation : le déchet est un prétexte, l'objectif est l'insertion.

La recyclerie a adhéré en 2015 au réseau des ressourceries.

2) Fonctionnement de la structure

Cinq associations complémentaires ont créé le groupement SIEL[1] pour répondre au marché d'exploitation de la recyclerie. Aujourd'hui, le Comité Directoire n'est plus composé que de 4 membres.

L'équipe salariée est composée de 5 permanents (2 encadrants techniques, 1 chargée de communication, 1 chargée de relations entreprises, 1 agent administratif). Le poste de chargée de mission relations entreprises est mutualisé pour l'ensemble des chantiers d'insertion du bassin vichyssois, et financé par VVA. L'équipe est complétée par 3 agents en contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) : 1 référent électroménager, 1 agent d'accueil et 1 agent chargé de l'agencement du magasin. Les autres postes sont occupés par des agents polyvalents en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), représentant à l'origine 12 personnes (8,91 ETP), aujourd'hui 18 personnes (13,25 ETP).

Cette évolution est due à l'augmentation croissante des tonnages récoltés, aux nouveaux services proposés (réparation de vélos, réparation informatique, *relooking* de meubles, sécurité…). Depuis 2015, un véhicule permet de récupérer des objets chez les particuliers ou de proposer un service de livraisons. Un partenariat a été noué avec les déchèteries gérées par le SICTOM Sud-Allier pour la mise en place d'une zone de récupération, une formation des agents de déchèterie.

3 prescripteurs orientent les salariées vers la recyclerie : la mission locale pour les moins de 26 ans, pôle emploi et Cap emploi pour les travailleurs handicapés.

---

[1] Il s'agit de Pain Contre La FAIM, Galatée, EFCA, Avenir Insertion et AFIPA

3) Résultats

- En termes d'insertion par l'emploi :

C'est l'objectif principal du projet. L'insertion permet à des publics éloignés du monde du travail de trouver un emploi, développer des compétences diverses, spécifiques ou transversales (réparation, vente, accueil…). Il s'agit d'un support pour redéployer leur employabilité. Les travailleurs en insertion bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel collectif et individualisé, chaque semaine. Un projet professionnel est défini avec les travailleurs.

En 2 ans d'activités, 57 personnes ont travaillé à la recyclerie. Plus de 50% des personnes passées par SIEL effectuent une « sortie dynamique » (retrouvent au minimum un CDD de plus de 3 mois, ou créent une entreprise)

- En termes de collecte et prévention des déchets :

Les objets proviennent à 80% des apports à Cusset, chiffre très important au regard des statistiques nationales. 10% proviennent des autres déchèteries et 10% des rendez-vous chez les particuliers ou professionnels. Il s'agit d'un service amené à se développer dans la mesure où il se substitue à l'absence de collecte d'encombrants sur le territoire. Il n'y a pas de point d'apport volontaire hors déchèteries sur le territoire.

260 tonnes ont été collectées en 2014, 440 tonnes en 2015 Ces entrées importantes sont proportionnelles aux sorties du magasin donc le service est en pleine dynamique.

- En termes de valorisation et de vente

La valorisation, à la recyclerie, vise l'allongement de la durée de vie des objets, par différents moyens : nettoyage, restauration, réparation, *relooking…*

47% des tonnages collectés sont valorisés par la vente et 37% par du recyclage vers d'autres filières. Seuls 16% des objets passés par la recyclerie ne sont pas valorisés. Le chiffre d'affaire était de 94 000€ en 2014 et 150 000€ en 2015.

Le magasin accueille tous les publics sans distinction (personnes en difficultés, professionnels de type brocanteurs, personnes sensibilisées au développement durable…) Le magasin est ouvert les mercredis et samedis, pour une moyenne de 157 paniers par jour d'ouverture (environ 1700€). Il y a eu 12 000 clients en 2014 et 19 000 en 2015.

- En termes de sensibilisation à l'environnement

VVA s'est chargée pendant plusieurs années des animations auprès du public scolaire. Puis la collectivité a délégué ces aspects à SIEL car l'une des associations du groupement, EFCA, est spécialisée dans l'animation. Les thématiques abordées sont en lien avec le développement durable, notamment le tri sélectif, le compostage et la réduction des déchets. Les opérations sont réalisées dans les écoles ou sur site (recyclerie, déchèterie ou centre d'enfouissement)

La recyclerie assure également des opérations pédagogiques tous publics : visites du bâtiment, semaines thématiques (Semaine du développement durable, Semaine de la réduction des déchets, samedi du livre…)

- En termes de partenariats

Le poste de chargé de relations entreprises consiste à nouer des partenariats avec des structures publiques ou privées afin de favoriser les Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) des employés en insertion. La création d'un réseau d'entreprises permet également de relayer leurs offres d'emploi pour mieux placer les personnes en accompagnement. CAP (groupe Loréal) compte parmi les partenaires ; outre les aspects liés à l'emploi, des opérations ponctuelles ont permis aux salariés de l'entreprise de déposer des objets usagers dans des bennes à destination de la recyclerie. Les salariés de CAP passent chaque année une journée en situation de travail auprès des salariés de la recyclerie, dans le cadre des « Citizen days ».

L'entreprise est également partenaire de la récupération de mobilier professionnel usager, qui fait l'objet d'un partenariat avec Valdelia.

Plusieurs projets sont également menés avec des associations locales ou des collectivités. Enfin, l'association bénéficie de l'appui de bénévoles :

- Un bénévole se charge du classement et de l'animation autour des livres ; d'autres sont dédiés aux questions d'informatique, aux jeux vidéo… ;
- Un bénévole apporte une aide sur la réparation de vélos et forme les salariés sur ce poste ;
- Des personnes en situation de handicap, par l'intermédiaire de la Maison Bleue, passent plusieurs demi-journées par an à la recyclerie pour aider les salariés.

II - Visite de la recyclerie

Par Nathalie Bourdin, Présidente de l'Association Solidarité, Insertion par l'Environnement Local (SIEL)

Les visiteurs empruntent l'itinéraire habituel des particuliers qui souhaitent effectuer des dépôts. Les véhicules n'ont plus un accès direct à la déchèterie ; ils sont obligés de passer par la recyclerie avant d'arriver à la déchèterie. Face au bâtiment, un parking végétalisé permet aux clients du magasin de stationner.

Le bâtiment est entièrement constitué de matériels d'occasion, depuis la partie administrative jusqu'à l'atelier : les carrelages sont des surplus du chantier de l'hôtel de Région Auvergne, les portes extérieures proviennent des chantiers de l'hôpital de Vichy, du lycée et des HLM de Presles à Cusset ; les ordinateurs, sièges et bureaux, équipements de la salle de pause sont tous issus de la récupération …

Les personnes désireuses de se débarrasser d'objets longent le bâtiment et s'arrêtent à l'arrière, sur la zone de dépôt. Un premier tri est effectué entre les objets destinés à la recyclerie et ce qui doit aller en déchèterie. Les employés opèrent à un second tri : certains objets ne peuvent être vendus, pour des raisons techniques (non réparables) ou règlementaires (casques de moto). Les usagers de la déchèterie ont acquis le réflexe de déposer pour la recyclerie. La preuve en est que la recyclerie n'est pas ouverte de dimanche, contrairement à la déchèterie ; or le lundi matin, l'espace de dépôt est encombré par les dons laissés pendant la journée de fermeture.

La première zone à l'intérieur du bâtiment est dédiée à l'enregistrement des entrées. Chaque objet est étiqueté, pesé et référencé dans une base informatique selon sa nature et son origine géographique. Un poste informatique à la sortie de l'atelier, puis en magasin, complètent ce système qui permet une gestion fine des stocks[2]. Cette zone sert également au stockage des objets récupérés lors de la levée d'encombrants (service payant rendu possible par l'achat d'un véhicule en 2015) ou des biens achetés en attente de retrait par des clients. L'investissement dans un véhicule a également permis de proposer un service de livraison.

L'atelier est organisé en différentes zones selon le type d'objet valorisé : informatique (ordinateur complet proposé pour une cinquantaine d'euros), meubles, livres, électroménager, vaisselle, loisirs…

Le textile compte parmi les flux entrants les plus importants. Il est vendu en magasin au tarif de 3€ le kilo. Tout ce qui n'est pas valorisé est orienté vers une filière de recyclage où il est transformé en isolant pour bâtiment (dont la recyclerie est équipée)

[2] Le logiciel utilisé à Cusset est GDR : Gestion des Données d'une Reyclerie (créé par Cap 3C)

Une partie de l'atelier est dédiée à la réparation de meubles (cf. photo ci-contre). Le prix de revente du bien est fixé en fonction du temps et du matériel nécessaires pour les remettre en état ; le suivi est réalisé par informatique, au sein de l'atelier : toutes les opérations effectuées sont intégrées à la base d'information. Les objets sont munis d'une étiquette à code-barres afin d'obtenir facilement les informations liées à son poids, son origine, les opérations effectuées (temps, type de réparation…)

L'atelier vélo est un exemple caractéristique des partenariats établis dans le cadre de la recyclerie. Sur la photographie ci-contre, un employé est en train de réparer un vélo donné par la Poste, fruit d'un partenariat avec l'entreprise. Un bénévole d'une commune du territoire assure la formation des salariés à la réparation des vélos. En contrepartie, la recyclerie donne des vélos à des jeunes de la commune qui n'ont pas les moyens d'en acquérir.

De très nombreux livres sont déposés, ainsi que des DVD ou même des cassettes audio ou vidéo (pour ces dernières, aucune filière de valorisation n'a encore été trouvée). La recyclerie met en place une filière pour destiner gratuitement les manuels scolaires à des pays africains.

Le suivi informatique en sortie d'atelier, outre son intérêt pour fixer le prix des objets en fonction du travail effectué, permet de conserver une traçabilité des opérations de valorisations. Les équipements vendus à la sortie de l'atelier n'ont pas de garantie mais, s'il s'avère qu'une panne est directement liée à une réparation effectuée par la recyclerie, l'objet est remplacé, lorsque c'est possible ; dans le cas contraire le client dispose d'un avoir.

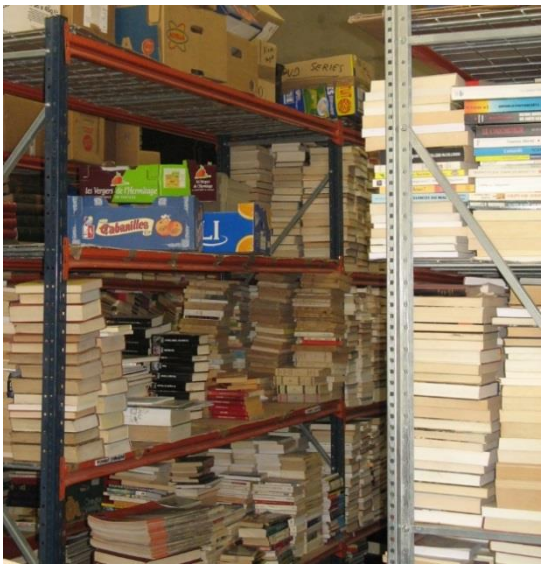

La dernière étape, pour les objets valorisés, est le magasin. Une véritable stratégie commerciale est menée autour de l'agencement de la boutique, qui évolue très souvent pour mettre en avant les nouveautés auprès des clients.

La responsable du magasin, également en CUI-CAE, dispose au niveau de la caisse d'une balance permettant de peser tous les biens vendus, ce qui permet le suivi quotidien des flux sortants.

Un écran permet de visualiser les photos des biens les plus volumineux, qui ne peuvent pas être mis en magasin.

III - Questions des participants

1) Le rôle de VVA : rédaction du marché, impulsion du projet

Y a-t-il des critères d'insertion dans la rédaction du marché d'exploitation ? Comment sont mesurés les résultats ?

Il s'agit d'un marché d'insertion professionnelle. Les objectifs fixés par le marché ne sont pas tant sur les volumes traités et valorisés que sur le nombre de sorties dynamiques et autres enjeux liés à l'insertion. Mettre en place des indicateurs liés aux tonnages aurait été complexe, notamment car l'attractivité de la recyclerie a eu pour effet l'augmentation des quantités apportées en déchèterie, malgré les flux détournés pour le réemploi.

Comment est né le groupement SIEL qui a répondu au marché ?

Lorsque VVA a souhaité mettre en œuvre une recyclerie, tous les acteurs de l'insertion ont été conviés à la présentation du projet. Certaines structures n'ont pas souhaité s'investir dans le projet, d'autres l'ont quitté en cours. Un inventaire de toutes les structures susceptibles de travailler dans l'insertion sur le territoire avait été réalisé par le bureau d'études qui a accompagné VVA. Les acteurs susceptibles d'entrer en concurrence avec la recyclerie avaient également été identifiés.

Les 5 membres de SIEL ont décidé de se regrouper pour agréger les compétences qui leur étaient propres : Pain Contre La Faim a l'habitude des collectes, Galatée a une compétence technique en encadrement, Avenir est spécialisé dans l'insertion socio-professionnelle… L'organisation juridique est complexe. Il s'agit d'un groupement solidaire dont les décisions sont prises par un Comité Directoire. La présidence, normalement tournante, est assurée par Galatée depuis la création de SIEL.

2) Le soutien de VVA : viabilité économique « contre » vocation d'insertion, pistes pour atteindre l'équilibre

A qui appartient le bâtiment ?

Il appartient à la Communauté d'Agglomération, qui l'a mis à disposition gratuitement, bien que les charges de fonctionnement soient à la charge de SIEL. Le renouvellement du marché, prévu pour 2016, prévoit la mise en place d'un loyer.

L'association est-elle à l'équilibre financier ? Pourrait-elle continuer à fonctionner sans subvention ? Y a-t-il des perspectives de développement ?

La ressourcerie est née d'un engagement fort de VVA, qui a subventionné le fonctionnement « à la tonne sortante », à hauteur de 350€/tonne là où l'enfouissement ne coûte que 100€/tonne. Ce subventionnement important a garanti l'émergence du projet mais la collectivité ne pourra pas proposer de tels prix dans le cadre du renouvellement du marché. Les 350 € incluent la totalité de la prestation de tri des objets, de préparation en vue de leur réutilisation (nettoyage, vérification de l'état, test des objets, remise en état lorsque c'est nécessaire. Le volet insertion est également compris dans ce montant. D'autres prestations sont assurées par la recyclerie comme les animations pédagogiques, la collecte des encombrants dans les quartiers d'habitats social ou encore la collecte des sapins de Noël.

La structure ne serait pas en mesure, actuellement, de fonctionner sans ces subventions, notamment pour les investissements (véhicule…). D'autre part, l'insertion par l'emploi bénéficie d'aides de l'Etat ; il s'agit donc d'une autre forme de subvention indispensable au fonctionnement de la recyclerie.

L'association espère atteindre l'autonomie d'ici 2 à 3 ans car l'évolution des produits est positive et plusieurs élargissements de l'activité sont envisagés : l'une des pistes est la mise à disposition d'un espace, pour les particuliers ou les entreprises, pour la réalisation d'opérations de type « relooking de meuble » et autres formes d'apprentissage. La recyclerie a candidaté pour devenir Pôle Territorial de Coopération Economique mais le projet n'a pas été retenu parmi les lauréats 2016.

Malgré tout, la recherche de la rentabilité financière n'est pas l'enjeu principal. C'est bel et bien l'insertion qui est l'objectif de la structure. Dès lors que l'objectif économique devient prioritaire, la logique d'insertion est battue en brèche : ces employés réputés « moins rentables » seraient exclus.

3) Les tonnages entrants : gestion des usagers, liens avec les déchèteries, rôle du véhicule utilitaire

Avez-vous réalisé vos objectifs prévisionnels ? A combien estimez-vous le tonnage en fonctionnement post-lancement ?

Les résultats sont supérieurs aux estimations : les chiffres de l'année 2015 correspondent aux objectifs qui avaient été fixés pour 2016. Cette croissance initiale est néanmoins « prévisible » : le réseau des ressourceries estime que la troisième année est charnière. Passé ce délai, il faut s'attendre à une stabilisation des collectes.

Comment sont gérés les flux de voitures entre la recyclerie et la déchèterie ?

Deux files ont été mises en place pour que les personnes qui n'ont rien à déposer à la recyclerie ne soient pas contraintes de s'y arrêter. A l'origine, tous les véhicules étaient systématiquement arrêtés afin de sensibiliser les usagers à la possibilité de déposer des objets valorisables. Après deux ans, la communication a permis de se familiariser avec ce principe.

Les agents de déchèterie ont également été formés pour conserver les objets susceptibles d'intéresser la recyclerie.

Comment fonctionne le partenariat avec les autres déchèteries du territoire ? Pourquoi ce service pratique (qui évite d'aller jusqu'à Cusset) contribue relativement peu au total des collectes ?
Des membres de SIEL ont formé, sur place, les agents des 3 déchèteries, notamment pour leur apprendre à distinguer ce qui peut être réemployé de ce qui est inutilisable. Une tournée est organisée tous les deux jours auprès des déchèteries, avec des variations selon les sites. Ceci démontre la nécessité de poursuivre la pédagogie avec les déchèteries car il ne faut pas oublier que le SICTOM n'a pas porté le projet de recyclerie ; de même le *turn-over* parmi les gardiens implique de renouveler les temps de sensibilisation…

Côté usagers, le site de Cusset attire les personnes qui souhaitent profiter de leur passage en déchèterie pour se rendre au magasin. Ceci explique en partie pourquoi les 3 autres déchèteries sont moins utilisées pour les dépôts destinés au réemploi.

Qu'est-ce qui a motivé l'investissement dans un véhicule utilitaire ? Comment fonctionne le service et comment est-il financé ?
A L'origine, l'essentiel des collectes passait par les apports des particuliers. Néanmoins, un partenariat avait été passé avec Pain Contre La Faim pour assurer la collecte auprès des particuliers et entreprises.

L'acquisition du véhicule a permis de développer ce service. Il s'agit d'une prestation payante dont le tarif dépend du kilométrage effectué et du nombre de salariés mobilisés. Il n'y a pas d'objectif de rentabilité mais d'équilibrage des coûts. Lorsque l'usager appelle, un devis est établi en fonction de ce qui est déclaré (si nécessaire lorsque les volumes sont plus importants que prévus ou que l'état du bien ne correspond à l'estimation, le devis peut être rectifié sur place). La politique de SIEL est de prendre le bien, y compris lorsqu'il se révèle non valorisable, dans la mesure où le service correspond à un besoin.

Pourquoi n'y a-t-il pas de service de ramassage d'encombrants en régie ?
VVA avait mis en place un système qui engendrait des dérives : décalage entre le volume annoncé et la réalité… les agents étaient alors contraints de refuser les surplus, si bien que la collectivité recevait des doléances. En outre, les prestations proposées par VVA n'étaient pas instantanées. Les demandeurs passaient donc par des associations pour récupérer les encombrants, contre rémunération. VVA a donc jugé qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre cette prestation en régie. Certaines associations ou chantiers d'insertion se sont fait connaître auprès de VVA sur ce créneau ; la collectivité renvoie donc les demandes vers ces organismes.

4) Les tonnages sortants : résultats, partenariats et dons

Quelle est la population desservie par la recyclerie ?
L'estimation est difficile. L'agglomération possède 48 000 habitants mais la recyclerie draine un territoire plus important. Le territoire « Sud-Allier » (quart sud-est du département) représente plus de 100 000 habitants. La recyclerie n'a pas encore un tel rayonnement mais la déchèterie de Cusset est plus utilisée depuis que la recyclerie a été mise en place. Cela montre que le bâtiment accueille donc de nouveaux publics. Des personnes d'autres territoires sont également clientes de la recyclerie.

Quelles sont les filières de valorisation pour les produits qui ne trouvent pas leur place en boutique ?
Il s'agit des filières de recyclage « classiques » mises en place au niveau de la déchèterie. Pour ces flux, c'est VVA qui touche les subventions issues de la valorisation.

Certains partenariats intégralement gérés par la recyclerie sont une source de revenus directs : avec Valdélia pour la récupération de mobilier professionnel usager. La recyclerie conserve ce qu'elle peut valoriser et Valdélia récupère ce qui ne peut être vendu ; Recycle livres, Eco mobilier sont les autres partenaires.
Le détournement de textile pour la fabrication d'isolants ou encore les dons aux associations sont également considérés comme de la valorisation et sont donc comptabilisés dans le calcul des subventions « à la tonne » au profit de la recyclerie.

Quelles formes prennent les partenariats avec les associations ?
L'association réalise des dons en nature : par exemple, des chaises roulantes ont été données à des associations d'aide aux handicapés ; la recyclerie fait don des pelotes de laines bleues au CCAS de Bellerive-sur-Allier pour un projet d'arbre décoré…

5) Modalités de vente et clientèle

La TVA impacte-t-elle votre politique tarifaire ?
Notre statut juridique nous exonère de la TVA à l'achat comme à la revente. Cela pourrait évoluer si la recyclerie devient une entreprise d'insertion.

Vous conservez des pièces détachées utiles dans vos opérations de réparation. En proposez-vous également à la vente ?
C'est marginal, à la demande des clients. Les pièces ne sont pas mises en boutique. Nous avons envisagé la possibilité d'ouvrir 1 à 2 fois par an l'atelier aux clients pour la vente de pièces mais cela pose des questions de sécurité, de vols…

Y a-t-il une forme d'accès privilégié pour certaines catégories de publics, selon des critères sociaux ? Les prix pratiqués sont-ils les mêmes pour tous les clients ?
Certaines opérations avec des services sociaux constituent les seules exceptions à notre politique de tarification unique : lorsqu'un travailleur social ou une mission locale ont besoin d'aménager un appartement, un tarif préférentiel est pratiqué.

Il n'y a aucune forme de sélection de la clientèle selon des critères tels que les ressources. Il aurait été compliqué de mettre en place des mécanismes de vérification : impensable de demander un avis d'imposition ou de restreindre l'accès à certains publics, tels que les professionnels. L'objectif est également de réaliser un maximum de sorties pour compenser l'importance des collectes, d'où une ouverture à tous les publics.

Néanmoins, le cas des brocanteurs pose problème : ils sont présents dès l'ouverture ; au début de l'exploitation, ils avaient pris l'habitude d'acheter tous les objets intéressants à un prix modique, pour les revendre sur les brocantes. Le fonctionnement du magasin a évolué pour éviter de « tout avoir » en rayon : mise en place d'un « réassort » lorsqu'un équipement est vendu.

6) Formation et implication des salariés

Certaines structures proposent un « espace brocante », plus cher, à destination des professionnels de la revente. Un salarié a-t-il été formé au repérage des pièces « de valeur » ?
Les membres de SIEL étaient tous néophytes en matière de recyclerie à la création de la structure. Les pratiques évoluent donc avec l'expérience. Nous n'avons pas encore acquis cette compétence d'expertise de la valeur des objets. Pour l'instant, nous tâtonnons pour fixer les prix, en recherchant sur internet… Des formations existent sur ces aspects ; cela fait partie des évolutions inscrites dans notre budget prévisionnel.

Certaines opérations nécessitent des compétences techniques importantes (informatique, mécanique). Comment sont formés les agents de la recyclerie ?
Il existe des formations, mais assurer le déplacement des salariés reste compliqué. Pour l'essentiel, la formation se fait donc « sur le tas ». Compter parmi des salariés des personnes en CUI-CAE est une garantie de longévité[3] dans l'entreprise, ce qui facilite la transmission des savoirs aux personnes en CDDI. Les CUI-CAE assurent des fonctions de management. Par exemple, pour la réparation de l'électroménager, une personne initialement embauchée en CDDI et été prolongée en CUI-CAE car nous avons souhaité l'accompagner jusqu'à la retraite. Aujourd'hui il forme les nouveaux embauchés. Réciproquement, il a trouvé son bonheur en travaillant à la recyclerie, ce qui a motivé la décision.

Cette embauche a-t-elle suscité un espoir de prolongation parmi les autres salariés en CDDI ?
La politique de Galatée, qui a été instillée sur la recyclerie, est de rendre les salariés « responsables de leur précarité ». Les contrats étaient passés pour 4 mois (depuis 2016, les contrats sont de 6 mois minimum) avec possibilité de renouvellement si l'expérience était concluante. Le nombre de candidatures sur ce chantier est important car les conditions de travail, d'accès au site… sont confortables, ce qui facilite cette politique de gestion des travailleurs en insertion.

Les salariés sont-ils associés aux animations de sensibilisation ?
Ils ne sont pas associés aux animations dans les écoles : d'une part la gestion des plannings est suffisamment complexe, compte tenu de la nature des contrats ; d'autre part l'animation en milieu scolaire est une compétence à part entière. En revanche l'agent d'accueil assure les visites de la recyclerie (à destination des scolaires, maisons de retraites, prescripteurs…)

Des bénévoles assurent une fonction d'enseignement auprès des travailleurs. Habituellement, la logique est inversée. Ce temps bénévole est-il formalisé ?
C'est une agréable surprise de constater que des personnes sont prêtes à donner de leur temps pour transmettre gratuitement leurs compétences. C'est peut-être en partie dû à a philosophie du lieu. Le bénévole spécialiste des livres est présent de manière très régulière.

Des conventions de bénévolat sont passées pour officialiser ces partenariats. C'est indispensable vis-à-vis des assurances.

---

[3] Les CUI-CAE sont établis pour une durée maximale de 24 mois, mais pour les conventions conclues dans les ateliers et chantiers d'insertion, la durée peut être prolongée sans limite pour les salariés âgés de plus de 50 ans ou reconnus travailleurs handicapés.